

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES  
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

**du 17 décembre 2024**

**13h30 à 14h30**

**mutualisé avec Ecologic**

Lors de sa séance du 17 décembre 2024 qui s'est tenue de 13h30 à 14h30 de manière mutualisée avec le Comité des Parties Prenantes d'Ecologic, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le projet mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par ecosystem, l'avis suivant :

- **Avis du Comité sur l'étude filière relative au réemploi et à la réutilisation des EEE usagés visée au paragraphe 5.5 du Cahier des Charges**

15 votes favorables (membres nommés sur proposition de GIFAM, FIEEC, FICIME, FEI, FEDEREC, FCD, AFNUM, AMF, INTERCOM de France, FNADE, SNEFID, Syndicat de l'éclairage, IGNES/GIMELEC, FIM, FNE)

0 vote défavorable

4 abstentions (membres nommés sur proposition de CNR, CLCV, AMORCE et ESS France)